

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

UN Doc. 1981/10

MAR 9 1981

UN ORGANIZATION



Distr.
GENERALE
S/14394
8 mars 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 8 MARS 1981, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

Je tiens à appeler d'urgence votre attention sur le fait qu'hier, 7 mars 1981, des criminels de l'OLP venus du Liban ont tenté deux missions terroristes aéroportées contre Israël.

Les deux terroristes étaient aux commandes de planeurs monoplace à moteur auxiliaire. L'un d'eux a atterri au nord de Rosh HaNigra et a été aussitôt capturé. L'autre a posé son avion au début de la matinée en Galilée occidentale, près du kibbutz d'Afek. Il a pris un jeune homme en otage et, après avoir erré plusieurs heures, il est arrivé au village de Tamra, s'est introduit dans une maison et a finalement été capturé. Le terroriste a déclaré aux occupants de la maison en question qu'il avait pour mission de prendre des otages et d'exiger la libération d'autres terroristes emprisonnés en Israël.

Le soi-disant "Front de libération de la Palestine", groupe affilié à l'OLP, a immédiatement revendiqué la responsabilité de ces actes dans des communiqués diffusés hier par la radio de l'OLP au Liban.

Comme chacun sait, cela fait des années que l'OLP tente, depuis le Liban, de faire pénétrer ses criminels en Israël, par terre ou par mer, avec pour mission d'y perpétrer des actes terroristes d'une sauvage brutalité contre la population civile. Depuis un certain temps, les forces de défense israéliennes parviennent à faire échouer la plupart de ces tentatives. Les tentatives d'infiltration par la voie des airs constituent une innovation qui risque d'avoir de graves conséquences. Le Gouvernement israélien est extrêmement préoccupé par cette nouvelle tactique et considère qu'il est de son devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la vie et assurer la sécurité des citoyens israéliens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM